



**ENTREPRENDRE VERT**

Madame la ministre Ségolène Royale  
Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer  
92055 Paris-La-Défense Cedex

Paris, le 07/06/2016

**Objet : Conclusions du Conseil sur l'économie circulaire de l'emballage dans l'Union Européenne**

Contact : Frédéric Benhaim, Président d'Entreprendre Vert – email : [fb@entreprendrevert.org](mailto:fb@entreprendrevert.org)  
Tel : 06 25 78 24 79

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance une démarche conjointe que nous menons dans le cadre de notre fédération européenne, Ecopreneur.eu.

Comme vous le savez, la présidence néerlandaise de l'Union Européenne est en train de prendre position sur les conclusions du Conseil Européen au regard de l'économie circulaire de l'emballage. En tant que représentants des sociétés pionnières dans le développement durable et moteurs de l'économie circulaire, nous attachons de l'importance à ce sujet, et souhaitons partager notre vision avec vous.

Cette vision est aussi celle de nos organisations sœurs en Allemagne, Pays Bas, Espagne et Autriche, chacune membre d'Ecopreneur.eu.

Premièrement, nous nous prononçons sur le contenu général des premières conclusions telles que nous les connaissons. Nous fondons nos commentaires sur la version non officielle 8004/16 DGE 1A, datée du 18 avril 2016. Ce qui est particulièrement important pour nous, ce sont les objectifs mentionnés par rapport à la Responsabilité étendue du producteur (REP) et l'approvisionnement public vert, dans le but de générer une demande de marché pour les produits et services

**Entreprendre Vert**, 117 avenue d'Italie, 75013 Paris  
Association loi 1901 fondée en 2005. Entreprendre Vert rassemble entrepreneurs et acteurs de l'économie verte.  
Siren : 492545322 Naf : 9499Z

[info@entreprendrevert.org](mailto:info@entreprendrevert.org)  
[www.entreprendrevert.org](http://www.entreprendrevert.org)



**ENTREPRENDRE VERT**

circulaires. Nous pensons que les schémas REP, associés à un programme de formation massif pour les villes, les régions et les municipalités de l'Union Européenne, de manière à promouvoir l'économie circulaire dans le circuit public, donneraient un coup de fouet à l'économie circulaire.

Nos principaux commentaires sont les suivants :

### **1. Se montrer plus ambitieux dans la promotion du design circulaire**

Comme exposé dans notre rapport de 2015 "Stimuler le design circulaire pour une économie circulaire", nous considérons que le design circulaire est crucial pour prévenir le gaspillage dans tous les secteurs. Nous récusons les objections des associations de l'industrie conservatrice, lorsqu'elles déclarent que les conditions minima pour le design circulaire dans la directive Ecodesign gêneraient l'innovation et menaceraient les PME. Et puisque des PME sont membres de Entreprendre Vert, nous savons que de telles exigences sont urgemment nécessaires pour stimuler l'innovation vers les business models circulaires.

Ceci consiste à fournir des produits qui durent plus longtemps et sont plus faciles à entretenir, réparer, désassembler, réutiliser, rénover, recycler ou partager (passer à une plateforme de partage), numériser (passer de produits physiques à des produits digitaux) ou fournir comme service.

Concrètement, nous proposons le texte suivant :

*Le paragraphe 8 presse la Commission d'inclure des mesures appropriées de durabilité, réparabilité, réutilisation et recyclage des produits dans les prérogatives d'Ecodesign UE avant 2020, et de [...] réexaminer le besoin et la possibilité d'étendre le cadre de la directive Ecodesign pour couvrir tous les produits et services, à commencer par ceux qui ont un impact significatif sur l'environnement, tout en travaillant aux côtés des pionniers du développement durable pour minimiser la charge administrative et les coûts réglementaires, en particulier pour les PME.*

### **2. Ajouter l'ouverture de la directive TVA à la liste des mesures.**

De façon inattendue, une opportunité politique exceptionnelle se présente pour ouvrir la directive TVA et permettre aux États membres de différencier les taux de TVA sur la base de la circularité de l'économie. Cette possibilité d'apporter des incitations financières aux consommateurs fait défaut dans le Paquet économie circulaire.

Concrètement, nous avons la proposition de texte suivante :



**ENTREPRENDRE VERT**

*Le paragraphe 7 [...] encourage fortement la Commission à veiller à l'alignement, au renforcement et à l'efficacité des instruments existant, incluant la directive Ecodesign, la directive TVA, la stratégie de la bioéconomie, RoHS, REACH, la responsabilité étendue du producteur, le marché public, l'étiquetage et la méthodologie de l'empreinte environnementale [...];*

En outre, nous sommes très favorables aux objectifs du Paquet économie circulaire., incluant les cibles de partage, la réutilisation et le reconditionnement, et encourageons la Commission à les développer au plus vite. Nous espérons que vous pourrez prendre en compte nos considérations dans la contribution la contribution française au processus de finalisation des conclusions du Conseil.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de ma haute considération.

Frédéric Benhaim  
Président de Entreprendre Vert  
Membre du Bureau de Ecopreneur

*Copie à François Michel Lambert, député, président de l'Institut de l'Economie Circulaire*

*Copie à Eric Alauzet, député*

*Copie à Laëtitia Vasseur, présidente de l'association Halte à l'obsolescence programmée.*